

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle ayant pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène (qui est arrivée à la question n°11), ALLEMANDI Florence, DOUX Séverine, VAGINAY Sophie, BOISSE Sandrine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean ayant le pouvoir de M. NICOLAS Yves, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : MM. FRELASTRE Jean-Michel et NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean.

Délibération n° 2015/164

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE D'ACTIVITES PERISCOLAIRES LIEES A LA SENSIBILISATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AU TRI SELECTIF POUR LES NIVEAUX DE MATERNELLE ET PRIMAIRE A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016.

Vu le Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Vu sa délibération n°2015/104 du 10 septembre 2015 relative à la mise en œuvre d'activités périscolaires pour les niveaux de maternelle et primaire par le service patrimoine de la CCVU.

Considérant que la CCVU a également été sollicitée par certaines communes pour animer à titre gracieux des ateliers de sensibilisation à la protection de l'environnement et au tri sélectif destinés aux enfants des écoles maternelles et élémentaires, durant le temps périscolaire.

Vu le projet de convention qui lui est soumis.

Sur proposition du Président,
Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le personnel du service « tri sélectif » à intervenir dans les écoles pour la mise en œuvre d'activités périscolaires,
- **ADOpte** les termes de la convention qui lui est soumise,
- **AUTORISE** le Président à procéder à sa signature.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jacques MARTIN.

